

Entrée en vigueur – Règlement 2023-867

Prenez avis qu'à sa séance extraordinaire tenue le 11 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2023-867 intitulé : « Règlement établissant un programme d'aide sous forme de credit de taxes pour le centre-ville ».

Ce règlement entre le jour de la présente publication et est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques et greffe, à l'hôtel de ville.

Le 12 décembre 2023
(G-2023.25)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière